



Acquisition d'une Balayeuse Ramasseuse  
Traînée

Marché de Fournitures  
Passé en vertu du Décret n° 201-360  
Du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Cahier des Clauses Particulières (C.C.P)

## 1. Dispositions Administratives

### 1.1 Objet du présent marché

La prestation porte sur la fourniture, l'équipement, la livraison et la mise en Service d'une balayeuse ramasseuse

### 1.2 Pièces constitutives du marché

Les pièces constitutives du marché sont les suivantes et par ordre de priorité:

- 1 le document de marché
- 2 Le C.C.P
- 3 L'offre technique et financière du titulaire

### 1.3 Contenu et forme des prix

Le prix s'entend Hors Taxes. Le taux de T.V.A. appliqué sera celui fixé par la réglementation en vigueur .

Le prix est ferme non révisable et non actualisation.

### 1.4 Délais d'exécution

Le délais d'exécution est indiqué dans le marché simplifié.

### 1.5 Conditions de livraison

Le titulaire devra être en capacité de livrer la prestation aux ateliers Municipaux de la commune de Saint Germain du Puy.

Le titulaire prendra contact avec les services techniques afin de convenir de l'heure exacte de la livraison respectant un préavis de 7 jours.

### 1.5 Pénalité pour retard de livraison

Lorsque le délai d'exécution relatif à la livraison de fourniture est dépassé du fait du titulaire, celui-ci encourt, sans mise en demeure

à une pénalité de 120 euros par jour de retard.

## 2. Caractéristiques techniques

### 2.1 Descriptif

Balayeuse ramasseuse traînée

- Balai principal
- Balai latéral polyester
- Balai latéral mixte et acier pour désherbage
- Bac de ramassage hydraulique levant au minimum 2 mètres
- Système arrosage
- Signalisation réglementaire
- Mise en service et formation

#### 2.1.2 Formation technique

Le titulaire dispensera une formation pour 3 agents, la semaine suivant la livraison. L'objectif est de permettre aux agents d'utiliser la balayeuse dans les meilleures conditions et d'en assurer les contrôles et l'entretien courant.

### 2.2 Garanties

La durée minimum de la garantie est de 1 an. Le point de départ de La garantie est la date de réception de l'engin.

Au titre de la garantie, le titulaire s'oblige à remettre en état ou à remplacer à ses frais avec des pièces neuves tous les éléments défectueux de la balayeuse.

